



à

Monsieur LA BARONNE  
Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription d'Indre et Loire

Amboise, le 5 novembre 2020

### Lettre ouverte

Monsieur le Député,

L'Union Locale CGT tient à porter à votre connaissance les doléances des personnels du SSIAD d'Amboise (**S**ervices de **S**oins **I**nfirmiers à **D**omicile) venus nous rencontrer dans nos locaux rue des Ursulines à Amboise. Ces doléances sont identiques à celles des personnels des SSIAD de Bléré et de Château-Renault.

Lors de cet entretien, ils nous ont fait part de leur stupeur d'avoir été oubliés dans les dispositions prévoyant des augmentations de salaire pour leurs homologues exerçant en milieu hospitalier.

Ces personnels fonctionnaires des SSIAD exercent leurs activités de soins à domicile avec un niveau de risques et de responsabilités équivalent à leurs collègues qui exercent en milieu hospitalier avec la particularité d'être seuls au chevet des malades. De plus, ces personnels gérés par l'hôpital peuvent être appelés si besoin à remplacer leurs homologues en milieu hospitalier car les diplômes et les compétences sont les mêmes.

D'où leur incompréhension totale d'avoir pu être ainsi oubliés et leur étonnement de ne pas avoir vu votre signature au courrier adressé à M.VERAN par douze députés de la Région Centre dont trois d'Indre et Loire pour intercéder en leur faveur.

L'Union Locale CGT d'Amboise partage totalement leurs interrogations et leur stupéfaction de les voir ainsi exclus de mesures salariales auxquelles il nous apparaît légitime qu'ils puissent prétendre.

Nous vous sollicitons avec leur accord pour que tous les personnels des SSIAD de la 2<sup>ème</sup> circonscription d'Amboise, Bléré et Château-Renault, et plus largement de France, soient intégrés aux mesures d'augmentations salariales prévues pour tous les autres personnels des hôpitaux.

Les soins à domicile étant une option palliative à une hospitalisation tendent à se généraliser, il conviendrait que les personnels concernés soient tout autant considérés et encouragés notamment pour donner une perspective de carrière à de jeunes infirmiers(ères) et aides soignants(tes) pouvant être intéressés dans un secteur appelé à se développer. Et ce ne sont pas ces dix dernières années passées sans aucune augmentation de salaires qui peuvent être incitatives d'autant plus si on y est oublié.

Nous espérons que, comme les autres députés qui l'ont déjà fait, vous apporterez écoute et soutien aux légitimes attentes des personnels des SSIAD notamment en intervenant auprès du gouvernement pour apporter une rectification à cet oubli.

Dans l'attente de votre réponse que nous espérons positive à notre sollicitation, veuillez agréer, Monsieur le Député, nos meilleures salutations citoyennes et républicaines.

Pour le bureau de l'Union Locale CGT

Pierre SOULAC